Discours fédéraux : Kurt Furgler le contrarieur

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1983)**

Heft 692

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1025027

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

RITOURNELLE ESTIVALE

La crise vue d'Interlaken

Une filature en déficit.
Le quart des emplois menacés.
Deux sociétés propriétaires:
L'une se dit coopérative,
L'autre pas, c'est tout le contraire.
La première s'appelle Coop Suisse,
La seconde, Usines d'Ems,
Avec un boss dur, un député,
Le militaire nommé Blocher.
Les juristes ont su les marier,
La Coop avec l'UDC.

Ce printemps donc, la Coop vend.
Un Zurichois croit acheter.
Mais les actions restent en mains
Du sire Blocher qui les détient.
Ces jours derniers, Coop revend,
Cette fois-ci à des Allemands.
Et en accord avec Blocher,
Bien trop heureux de faire l'affaire.
Hurlements du premier client.
Les juristes ont de quoi plancher
Pour débrouiller ce beau dossier.

Pas facile d'y voir très clair:
Des communiqués sibyllins,
Des versions contradictoires,
Des mesures provisionnelles,
Des intérêts pas tempérés,
Et des atouts bien percutants:
Blocher et les p'tits détaillants,
Le Zurichois et son contrat,
Les Allemands et leur argent.
Les juristes diront une fois
Où sont les droits, où la bonne foi.

DP se permet d'observer:
L'UDC sait aussi brader
Quand le profit est étranger.
Coop se fait aussi capital,
Quant elle y voit son but final.
L'une et l'autre, ça les ennuie,
Toutes ces idéologies.
Les travailleurs dans tout cela?
Comme c'est dommage, y a pas de loi!

Y. J.

DISCOURS FÉDÉRAUX

Kurt Furgler le contrarieur

Willi Ritschard a pris l'habitude de faire des malheurs chaque fois qu'il prend la parole en public: goût et sens des formules qui font mouche. Un malheur, mais d'une autre sorte, Kurt Furgler vient d'en faire un à son tour, et à sa manière: devant un parterre de responsables économiques et d'ingénieurs venus congresser à Rüschlikon sur le thème de l'avenir de la micro-électronique et de la micro-technique en Suisse, le chef du Département fédéral de l'économie publique a fait un exposé dont le contenu, tout émaillé de questions, avait déjà de quoi étonner, et dont le ton surtout tranchait nettement sur l'ennuyeuse politesse des habituels discours fédéraux.

Toujours est-il que depuis le 29 juin dernier, lendemain du fameux discours provocateur, la presse alémanique se fait l'écho de réactions assez vives et d'une contrariété évidente de la part des cadres supérieurs des entreprises suisses petites et plus grandes qui n'ont pas l'habitude de se voir interpeller de front par un conseiller fédéral.

La presse patronale romande s'est empressée de relayer le mécontentement soulevé outre-Sarine par le discours de M. Furgler, et encore grandi par le maintien de son projet d'instituer une garantie contre les risques à l'innovation; et d'accuser KuFu de faire preuve d'intempérance («L'Ordre professionnel» du 15 juillet 1983) ou carrément d'orgueil («Bulletin patronal» N° 78/83).

Il faut dire que cette immixtion de l'interprétation psychologique dans la politique économique suisse remonte précisément au fameux discours furglérien prononcé le 28 juin dernier. Qu'on en juge plutôt!

DES INDUSTRIELS CULPABILISÉS

Après avoir analysé les causes des absences ou du déclin de la Suisse en matière de technologies nouvelles, et après avoir rappelé que nous connaissons de fait un taux de croissance réelle zéro de notre économie depuis une dizaine d'années, M. Furgler en vient aux remèdes à apporter à cette malade qui est la capacité concurrentielle des entreprises suisses. Avec tout le respect dû au principe prépondérant de la liberté du commerce et de l'industrie, assure M. Furgler, le Conseil fédéral considère comme de son devoir de contribuer au redressement de la situation; d'où la proposition d'une garantie contre les risques à l'innovation, qui s'est heurtée comme on sait à une très forte opposition de la part des milieux économiques, y compris de la part des bénéficiaires principales, à savoir les petites et moyennes entreprises. Nullement dérouté, encore moins détourné de son projet par ces réactions, M. Furgler les interprète comme suit: «Les uns ont répondu (à la procédure de consultation. Réd.) par la fuite dans le discours qui n'engage à rien ou par la discussion de conditions générales, les autres ont réagi en manifestant une vive opposition. Il y a beaucoup de passion dans ce refus, au point que l'on doit presque admettre qu'il exprime peut-être aussi une espèce de sentiment inavoué de culpabilité au vu des chances inexploitées.»

Et M. Furgler de poursuivre, après avoir une fois de plus reconnu la priorité à la liberté de l'entrepreneur: «Une partie de l'ancienne génération croit percevoir le reproche de n'avoir pas cherché à relever le défi des changements avant tout provoqués par les nouvelles technologies. Cette partie de l'ancienne génération se trouve pour ainsi dire — et je ne le dis pas dans le sens d'un reproche, comprenez-moi bien — coincée entre ceux qui préconisent la croissance zéro comme but et ceux qui posent la question de savoir pourquoi notre pays a en fait connu depuis une décennie un taux de croissance à peine supérieur à zéro.»

Après une rapide défense et illustration de la nécessité du développement économique dans les pays industrialisés (pour aider les autres en ouvrant des marchés à leurs produits), M. Furgler conclut sans la moindre ambiguïté: «On entend continuellement et cela depuis des années les chefs d'entreprises déplorer que les profits soient insuffisants et qu'il faut prendre sur la substance financière. Cette plainte exprime le sentiment et la constatation qu'on n'a souvent pas réussi à remplacer à temps des produits ou des méthodes de production, confrontés à l'échelle mondiale au développement de la connaissance et de l'innovation.»

En traduction libre et en termes moins polis, cela donne: «Vous autres vieux patrons de l'industrie suisse, vous avez longtemps dormi, et vous vous réveillez maintenant — trop tard? — en pleurnichant sur vos soi-disants petits malheurs fiscaux alors que le vrai malheur pour vous d'abord, pour vos collaborateurs et enfin de compte pour toute l'économie nationale, n'est autre que votre propre incompétence et votre manque d'esprit de prévision.» A bon entendeur...

PAIX DU TRAVAIL

Une industrie bien organisée

«La Paix du travail est sauvée», entendait-on de tous côtés après la signature par la Ftmh de la convention collective de la métallurgie, il y a quelques jours. Pas si simple: le contenu du texte, la façon dont il a été accepté par le «partenaire» syndical, le dessous des cartes de la négociation, tout cela contribue à donner à cet accord une portée quasi historique. Nous commençons ci-dessous à poser quelques jalons. A suivre dans tous les prochains numéros de DP!

La Société suisse des constructeurs de machines (VSM) regroupe les entreprises de l'industrie des machines et métaux, dont les ateliers comptent au moins 20 ouvriers. Les 484 maisons membres occupaient à la fin de 1982 quelque 208 000 personnes (contre 215 000 à fin 81 et 200 000 cinq ans plus tôt).
Le VSM célèbre cette année le centième anniversaire de sa fondation, rappelée par l'émission d'un timbre de propagande à 80 centimes en février dernier.

Dès ses débuts, le VSM s'est efforcé de faire valoir les intérêts des différents secteurs d'une branche industrielle très variée, notamment auprès des autorités fédérales. Le VSM s'occupe essentiellement, en particulier d'affaires commerciales, douanières, financières, fiscales et conjoncturelles. A son siège zurichois, la Société suisse des constructeurs de machines abrite d'ailleurs les secrétariats de la garantie contre les risques à l'exportation et de celle contre les risques d'investissement. Les «affaires de compensation» (en liaison avec l'achat des avions Tiger) ont également été gérées depuis le siège du VSM, où se trouve également l'Association suisse de Normalisation...
Par ailleurs, le VSM procède périodiquement à des enquêtes conjoncturelles auprès d'un échantillon représentatif des entreprises membres. Les derniers pointages effectués à fin mars 1983 laissaient apparaître un léger mieux: des réserves de travail pour 6,1 mois (contre 5,9 mois à fin 1982), des rentrées de commandes en hausse de 5,2% à 3,6 milliards de francs. Mais l'allongement des réserves de travail est lié aux horaires réduits (chômage partiel) et les commandes nouvelles viennent surtout de Suisse, alors que l'étranger représente traditionnellement près des deux tiers du chiffre d'affaires de la branche. L'avenir de cette dernière demeure donc mal assuré, même si un porte-parole du VSM déclarait récemment à Lausanne que cette Société «n'aime pas parler de crise».

De même que le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, qui s'occupe essentiellement de politique économique, est flanqué de l'Union centrale des associations patronales, qui défend les mêmes en leur qualité d'employeurs, de même le VSM travaille en étroite collaboration avec l'Association patronale de l'industrie des machines et des métaux (ASM), elle-même fondée en 1905. C'est l'ASM qui a signé en 1937 la fameuse paix du travail, et plus récemment, la nouvelle convention collective avec la FTMH.

L'ASM regroupe plus de 530 entreprises, comptant chacune au moins trente collaborateurs. La double appartenance VSM - ASM n'est pas une obligation, mais une pratique courante. En outre, l'ASM accueille traditionnellement des entreprises de secteurs voisins, tels que les frabicants de matières plastiques et de caoutchouc ou les câbleries et tréfileries. En Romandie, les activités de l'ASM sont relayées par le Groupement de métallurgistes vaudois, et par l'Union des industriels en métallurgie du canton de Genève (UIM).